

## DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 9033  
24016 PERIGUEUX

## DECISION DU PRESIDENT



**Objet : Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux – Vente de 1 bus pour destruction à la société DECONS AQUITAINE SAS – Montant 772,20 € TTC**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ne souhaite plus conserver des bus impropre à la circulation au regard de leur âge et aux coûts de maintenance importants du fait du kilométrage des véhicules.

**Considérant que** la société Decons Aquitaine SAS dont l'adresse est 1701 route de Soulac 33290 LE PIAN MEDOC souhaite se porter acquéreur de 1 bus.

**DECIDE**

**Article Unique :** De vendre à la société DECONS AQUITAINE SAS le bus immatriculé DG-403-LC pour un montant de 772,20 TTC.

Fait à Périgueux, le

05 FEV 2021

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le : 05 FEV. 2021